

# BòdLANNME

Agir pour mieux protéger et valoriser notre littoral

Septembre 2012

02

## Un Forum Bòdlanmè 3 en avril 2013

**5** DÉMARCHE DE TERRITOIRE  
*Création d'une réserve naturelle  
régionale en baie de Génipa*

**9** CONTEXTE JURDIQUE  
ET REGEMENTAIRE  
*Régulariser, c'est pas compliqué  
et c'est plus de tranquillité !  
Les cantonnements de pêche  
de la Martinique*

**17** ACTIVITÉS ET USAGES  
*Le Dispositif de Concentration  
de Poissons*

**3 AMÉNAGEMENTS**  
Balisage de protection  
des épaves historiques de la Baie  
de Saint Pierre de la Martinique

**5 DÉMARCHES DE TERRITOIRE**  
Création d'une réserve naturelle  
régionale en baie de Génipa /  
Espace protégé et gestion  
intégrée

**6 ÉTUDES ET RECHERCHES**  
L'Halophile stipulacée,  
une nouvelle plante qui  
bouleverse les herbiers marins

Le Poisson-lion, un fauve  
à la conquête de nos récifs

Énergie Thermique des Mers

Restitution des travaux  
de recherche en appui  
à la GIZC du territoire  
du Robert

**9 CONTEXTE JURIDIQUE  
ET RÉGLEMENTAIRE**  
Régulariser, c'est pas compliqué  
et c'est plus de tranquillité !

Les cantonnements de pêche  
de la Martinique

**12 ACTIVITÉS ET USAGES**  
Le Dispositif de Concentration  
de Poissons, un moyen  
de préserver la ressource  
côtière ?

**13 ACTUALITÉS**



**S**uite au premier « numéro spécial » consacré au forum d'octobre 2011, la présente livraison du journal *Bòdlanmè* fait le pari d'une série de numéros à suivre, dédiés aux multiples sujets et thèmes ayant trait à la gestion de la mer et du littoral des Antilles françaises. Rappelons l'esprit qui anime ce journal et plus largement le comité *Bòdlanmè* qui œuvre à sa réalisation. Les nombreux constats partagés lors des forums de 2008 et 2011, au sujet des atouts, des limites, des ressources et des contraintes d'une gestion durable de notre littoral, ont conduit en effet à maintenir une dynamique d'échanges et de réflexion autour des principes et des pratiques de la gestion intégrée de la mer et du littoral, dont le cadre d'action s'enrichit considérablement depuis le Grenelle de la Mer.

Le journal *Bòdlanmè* vise à cet effet à réunir des contributions diverses et variées afin d'alimenter ces réflexions, de diffuser des connaissances et de faire connaître les initiatives et actions de terrain. L'objectif de cet outil est bien le partage de savoirs et de savoir-faire, de retours d'expériences afin de contribuer à renforcer les synergies entre acteurs intéressés et concernés par ces problématiques.

Pour en faciliter la lecture et pouvoir « suivre le fil » d'un numéro à l'autre, des rubriques thématiques sont proposées et ont vocation à organiser l'information pour les éditions à venir. Le lecteur pourra ainsi prendre connaissance de ce qui l'intéresse plus particulièrement parmi les rubriques « aménagements », « démarches de territoire », « études et recherches », « contexte juridique et réglementaire », « activités et usages » et « actualités ».

De nombreuses contributions ont été reçues pour ce 2<sup>ème</sup> numéro, certaines n'ont d'ailleurs pu être intégrées ici et sont d'ores et déjà prévues pour la troisième édition, qui paraîtra d'ici fin 2012. Les contributeurs méritent ici d'être remerciés : la DEAL, la Direction de la Mer, l'IFREMER, Irstea, l'Observatoire de l'Eau, l'Office de l'Eau, le Parc Naturel Régional de la Martinique. Une diversité croissante de contributeurs est néanmoins attendue, afin d'enrichir les numéros, de croiser les regards et les expériences. Aussi toute initiative ou toute proposition sera-t-elle accueillie avec bienveillance pour figurer dans les pages de ce journal.

Enfin, en cette période de rentrée s'ouvre un nouveau chantier : la préparation du 3<sup>ème</sup> forum *Bòdlanmè*, prévu au mois d'avril 2013. Cette échéance appelle deux initiatives : mobiliser d'une part les forces vives et parties intéressées pour préparer ce nouvel espace d'échanges et de réflexions, questionner d'autre part les actions entreprises depuis le dernier forum pour apprécier les évolutions à l'œuvre sur les littoraux : à ce titre, l'action concertée est donc plus que jamais à l'agenda politique et social de la Martinique.

**Le comité éditorial**



≡ Directeur de la publication **Ralph MONPLAISIR** ≡ Directeur de la rédaction **Yves Michel DAUNAR**  
 ≡ Coordination **Yves Michel DAUNAR, Jacques DENIS, Nicolas ROCLE** ≡ Ont collaboré à ce numéro **IRSTEA, IFREMER, DEAL, ODE, Direction de la Mer, PNRM, Observatoire de l'Eau, Agence des 50 pas géométriques**  
 ≡ Conception & réalisation **Essentiel Conseil** ≡ Photos **Agence des 50 pas géométriques, Madin'Images**  
 ≡ **Agence des 50 pas géométriques** ≡ Tél. **05 96 42 65 20** ≡ fax. **05 96 39 78 37** ≡ E-mail **contact@50pas972.com**  
 ≡ Site **www.agence50pas972.org**

# Balisage de protection des épaves historiques de la baie de Saint-Pierre de La Martinique

Dans le cadre du projet global d'aménagement du «Grand Saint-Pierre», destiné à renforcer la dynamique de l'offre touristique et l'équilibre des territoires ainsi que dans une logique de préservation des biens culturels et patrimoniaux de la Martinique, la ville de Saint-Pierre, la Région et l'État ont pris la décision de protéger les épaves reposant dans la baie de Saint-Pierre.

Le balisage protège les épaves historiques (RORAÏMA, GABRIELLE, DIAMANT, DALHIA, THERESA,...) coulées le 8 mai 1902 lors de l'éruption volcanique de la Montagne Pelée. A noter que le TAMAYA, non intégré dans la zone de mouillage interdit, est de fait protégé par la grande profondeur (environ 85 m) où il se trouve. En effet, aucun navire ne mouille son ancre à une telle profondeur.

œuvre, préservatrice des fonds et de la flore sous marine par l'absence de ragage. Elle présente toutes les garanties de durabilité vis à vis de sollicitations météo-océaniques sévères, compte tenu de toutes les précautions et dispositions constructives qui ont été prises. La méthode peut être utilisée indifféremment dans des mers sans marnage ou ayant un marnage moyen de 3 à 4 mètres ainsi que par petits (-20 m) et grands fonds (-75 m et plus). De plus, cette méthode de balisage constituera un retour d'expérience exportable vers d'autres pays intéressés.

L'espace de protection étant situé dans la zone des 300 mètres du rivage, la commune de Saint-Pierre, maître d'ouvrage de l'opération, accompagnée de l'Europe, du Conseil régional et de l'État, a donc mis en place la première zone d'interdiction de mouillage tout en offrant un mouillage organisé aux plongeurs.

Cette zone de mouillage interdit (no anchorage) et de plongée aménagée (site for deep-sea diving) est respectivement matérialisée par 3 bouées jaunes «marque spéciale» et par 4 coffres d'amarrage d'accueil des navires de plongée. Ces offres d'amarrage sont accessibles, pour de courte durée, à tous navires inférieurs ou égal à 12 m de longueur et 7 t (restriction fixée par le navire projet).

## Coût de l'opération

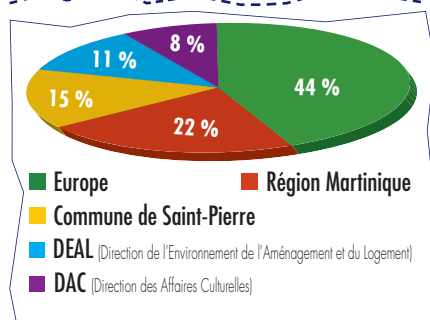
L'opération s'élève à environ 60 000 € TTC, soit :

- 36 825 € correspondant au marché européen de matériel (bouées, coffres, mouillages,...) et transport depuis l'Italie (Entreprise FLOATEX titulaire du Marché)

- 22 568 € suite à la convention de mise en œuvre signée entre la Mairie de Saint-Pierre et le Service Phares et Balises-Polmar (fourniture des corps-mort, montage des bouées, des mouillages, intervention baliseur,...).

C'est la plus importante concentration de balisage sur mouillage tendu en grande profondeur en service (-75 m) ; en cela, il s'agit d'une innovation. Cette méthode de balisage qui utilise les mouillages tendus est simple à mettre en

## Projet de financement



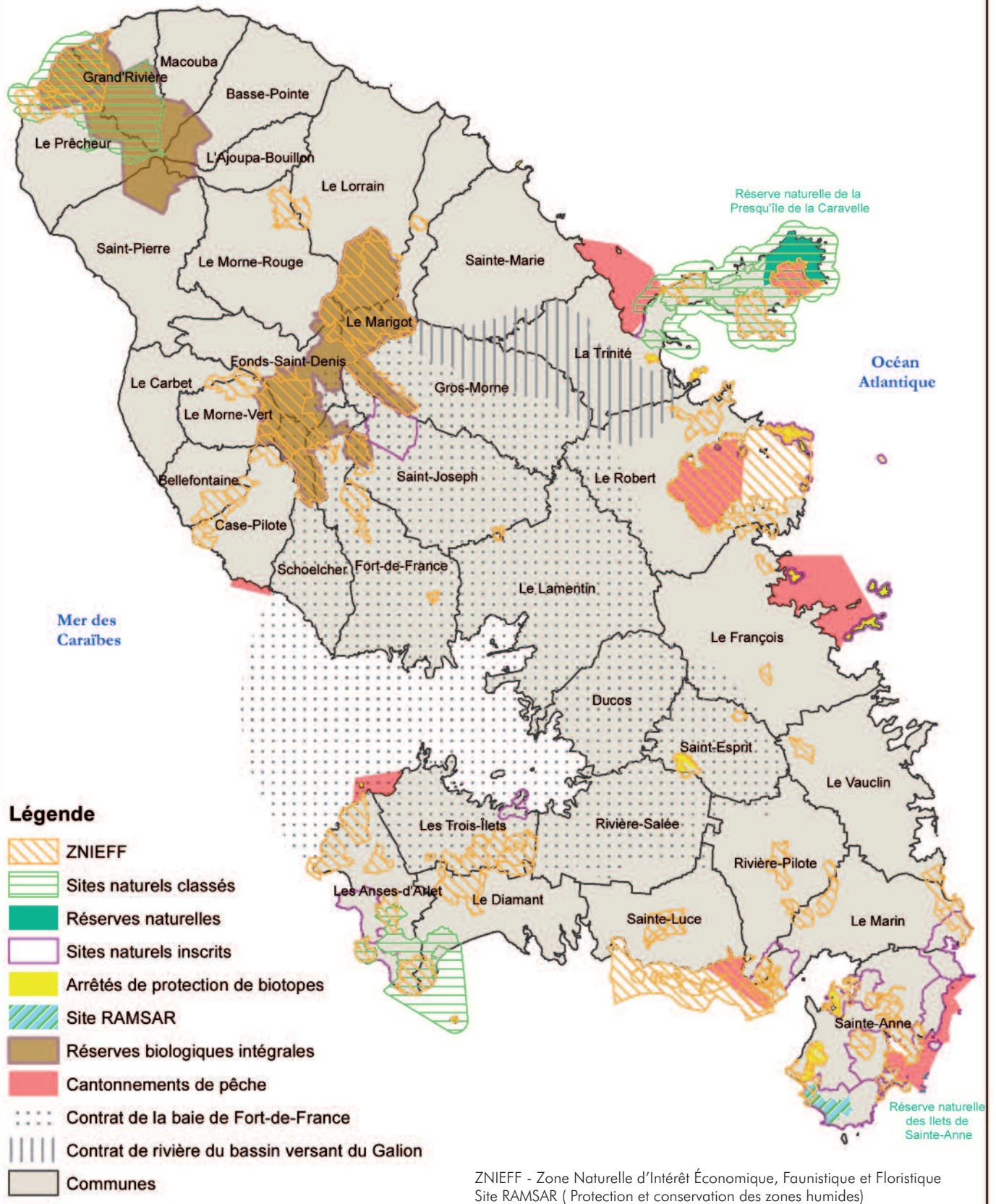
Plans de situation et bathymétrie



Figure 11 : Extrait carte SHOM n°7089 6 et Google Earth. Réalisation BE Mission Portuaire de la DEAL (2 coffres mégaship en projet)

Contact : [www.observatoire-eau-martinique.fr/news/protection-des-epaves-historiques-de-saint-pierre](http://www.observatoire-eau-martinique.fr/news/protection-des-epaves-historiques-de-saint-pierre)

# Les outils de gestion et de protection des espaces naturels et des écosystèmes en Martinique



**Légende**

- ZNIEFF
- Sites naturels classés
- Réserves naturelles
- Sites naturels inscrits
- Arrêtés de protection de biotopes
- Site RAMSAR
- Réserves biologiques intégrales
- Cantonnements de pêche
- Contrat de la baie de Fort-de-France
- Contrat de rivière du bassin versant du Galion
- Communes

ZNIEFF - Zone Naturelle d'Intérêt Économique, Faunistique et Floristique  
Site RAMSAR ( Protection et conservation des zones humides)



## Création d'une réserve naturelle régionale en baie de Génipa / Espace protégé et gestion intégrée

**La préservation et la reconquête des milieux aquatiques littoraux sont devenues une absolue nécessité au regard des nombreuses pressions physiques, chimiques et microbiologiques qui s'exercent en particulier sur les fonds de baies très anthropisés. C'est le cas du fond de la baie de Fort de France où se trouve encore la plus vaste mangrove de type alluvionnaire de la Martinique, sur plus de 1000 hectares, sans discontinuité.**

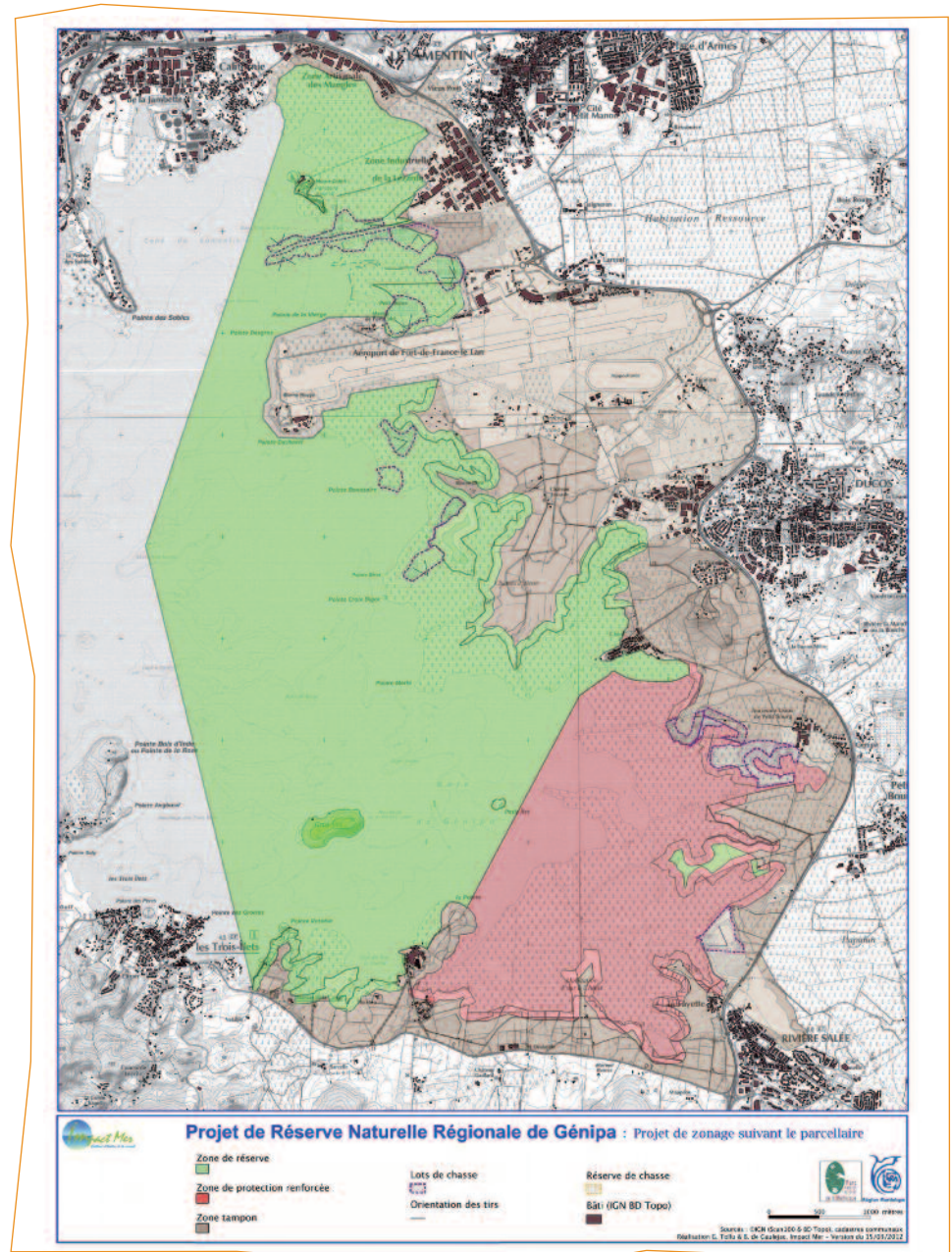
Cet objectif de préservation s'affiche aujourd'hui dans plusieurs documents de planification et d'aménagement du territoire: Schéma d'Aménagement Régional, Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, Contrat de baie de Fort de France, Charte du Parc naturel régional de la Martinique qui confèrent à la démarche une vraie légitimité en même temps qu'une attente forte des acteurs de la zone et des communes concernées: Le Lamentin, Ducos, Rivière Salée et Les Trois Ilets.

Le Parc naturel régional a pris l'initiative, en accord et avec l'aide financière de la Région et de l'État, de réaliser une étude préalable à la création d'une aire protégée qui a permis, sur la base d'un diagnostic écologique et socio-économique, de présenter aux communes et à la Région un avant-projet de réserve. Ce diagnostic a confirmé l'intérêt exceptionnel biologique, écologique, fonctionnel et paysager de cet espace naturel et son extrême vulnérabilité au regard de l'importance des pressions subies. La deuxième partie de l'étude a porté sur la définition du parcellaire, la caractérisation fine des activités et la

poursuite de la concertation. Cette concertation approfondie par groupes d'acteurs (présentation de l'avant-projet, écoute, dialogue, concertation à plusieurs niveaux de représentation) est longue, quelquefois problématique, mais constitue la garantie d'un ancrage territorial indispensable et d'une appropriation de la démarche par les forces vives du territoire. C'est l'occasion pour

ces acteurs de co-construire la future réglementation d'un espace protégé dans lequel ils pourront poursuivre leurs activités à condition d'en maîtriser les impacts sur le milieu.

Le dossier de création de cette réserve naturelle régionale doit être remis à la Région, pour décision, avant la fin de l'année 2012.



# L'Halophile stipulacée, une nouvelle plante qui bouleverse les herbiers marins

**O**riginaire de la Mer rouge, «*Halophila stipulacea*» est une phanérogame marine invasive en pleine extension sur les fonds côtiers de Martinique.

Identifiée pour la première fois dans nos eaux en 2010, l'analyse a posteriori d'archives vidéos a permis de confirmer sa présence sur la côte nord caraïbe avant 2006. Contrairement à la célèbre caulerpe (*Caulerpa taxifolia*) de Méditerranée, il ne s'agit pas d'une algue, mais d'une plante supérieure à fleurs (angiosperme), constituant de vastes herbiers généralement denses, sur des profondeurs comprises entre 0 et 40 mètres. En revanche, son caractère envahissant est tout aussi problématique : en provenance du canal de Suez, elle a colonisé depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle plusieurs secteurs de la Méditerranée en progressant toujours plus sur la partie occidentale. Plus récemment, son apparition dans les petites antilles (première observation officielle à Grenade en 2001) s'est suivie d'une rapide dissémination le long de l'arc antillais. Une fois de plus, le principal agent de dissémination de cette espèce invasive est l'homme, par le biais de la plaisance : le mouillage sur ancre dans des zones peu profondes et colonisées par cette plante, favorise la fragmenta-



Un herbier dense d'halophile stipulacée (*Halophila stipulacea*)

tion des rhizomes et la constitution de boutures qui pourront ainsi s'implanter sur de nouveaux secteurs. Suite à l'alerte lancée par la DEAL de Martinique à l'ensemble des gestionnaires du milieu marin des Antilles françaises, les prospections menées depuis ont permis d'identifier sa présence sur chacun des quatre territoires. Son aire de répartition s'étend ainsi aujourd'hui de Bonaire jusqu'à St Barthélémy.

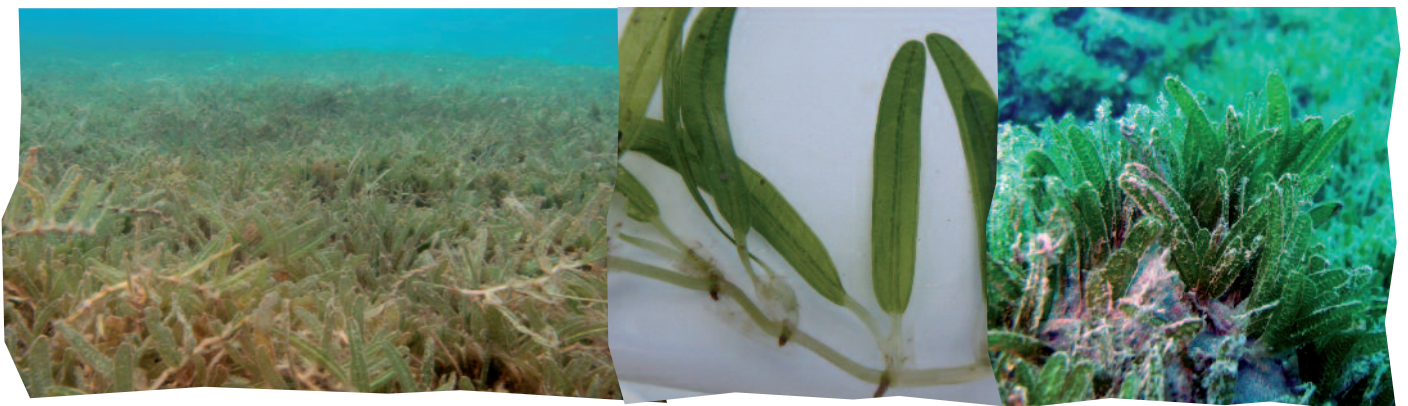
Avec une forte vitesse de croissance, l'espèce colonise différentes sortes de fonds meubles (sables, débris coralliens fins, vases), la plupart du temps déjà occupés par des herbiers d'espèces autochtones : principalement l'herbe à tortue (*Thalassia testudinum*) et l'herbe à

lamentin (*Syringodium filiforme*). Si *Halophila stipulacea* est consommée par les tortues vertes et qu'elle semble constituer un habitat de choix pour de nombreuses espèces d'invertébrés et les juvéniles de poissons, il n'en demeure pas moins qu'elle constitue une réelle menace pour les phanérogames marines autochtones et les espèces qui leur

sont inféodées.

En Martinique, un travail de cartographie a été mené récemment pour évaluer la dynamique d'expansion de cette espèce. Les résultats sont sans appel : en quatre ans, l'Halophile stipulacée a fortement progressé et se retrouve désormais tout le long de la côte caraïbe et dans la plupart des baies de la côte atlantique. De nombreuses zones d'herbiers ont été profondément modifiées avec une raréfaction significative de l'herbe à tortue et de l'herbe à lamentin, en particulier sur les zones de mouillage utilisées par les plaisanciers.

Fabien VEDIE - Référent Milieu Marin,  
Service Paysage, Eau et Biodiversité,  
DEAL Martinique



Halophile stipulacée (*Halophila stipulacea*) - Substitution des espèces de phanérogames autochtones - Phanérogame marine invasive originaire de mer rouge  
Espèce désormais dominante sur la côte caraïbe

# Le poisson-lion, un fauve à la conquête de nos récifs

**Libération volontaire ou accidentelle, aquariophilie récifale à incriminer ? Si les causes et la date exacte de l'arrivée du poisson-lion dans les eaux caribéennes ne sont pas encore clairement tranchées, les analyses génétiques des populations de la région montrent que seule une dizaine d'individus est à l'origine de la plus grave invasion biologique de poissons marins.**

Originaire de la zone Indo-pacifique et introduit en Floride dans les années 90, le poisson-lion (*Pterois volitans/miles*) appartient à la famille des Scorpaenidés (rascasses). Son invasion fulgurante dans le bassin caribéen est considérée comme une menace majeure à plusieurs titres :

- Espèce vorace et sans prédateurs locaux connus, elle impacte le recrutement en juvéniles des espèces autochtones (poissons et crustacés) et constitue ainsi une menace supplémentaire pour les écosystèmes marins côtiers déjà fragilisés, en particulier les récifs coralliens. La pêche professionnelle pourrait à terme être directement impactée par la diminution induite des stocks de poissons commerciaux,
- La stratégie de reproduction de l'espèce très efficace et sa grande variété d'habitats lui permettent d'atteindre sur certains secteurs des

densités importantes, réduisant de façon générale la biodiversité des écosystèmes et pouvant favoriser l'extinction de certaines espèces déjà menacées,

- Son caractère venimeux, constitue enfin une menace sanitaire pour toute personne susceptible de la manipuler, en particulier pour les pêcheurs. Le poison, contenu dans les rayons épineux des nageoires dorsales, ventrales et anales, implique une prise en charge médicale de toute personne ayant été piquée.

En Martinique, l'arrivée du poisson-lion dans les eaux côtières remonte officiellement à février 2011, mais le nombre d'individus observés a fortement progressé ces derniers mois.



Une stratégie de lutte contre cette espèce invasive a été élaborée par la DEAL Martinique qui pilote sa mise en œuvre opérationnelle par étape, selon les différents stades de l'invasion.

Fabien VEDIE - Référent Milieu Marin,  
Service Paysage, Eau et Biodiversité,  
DEAL Martinique

Pour plus d'informations :

- Carte dynamique des signalements et captures de poisson-lion : [http://cartes.observatoire-eau-martinique.fr/poisson\\_lion/flash/](http://cartes.observatoire-eau-martinique.fr/poisson_lion/flash/)
- Dépliant d'informations édité par la DEAL Martinique et l'Observatoire du Milieu Marin Martiniquais (OMMM) : [http://www.observatoire-eau-martinique.fr/les-outils/base-documentaire/le-poisson-lion-une-menace-pour-nos-recifs/at\\_download/file](http://www.observatoire-eau-martinique.fr/les-outils/base-documentaire/le-poisson-lion-une-menace-pour-nos-recifs/at_download/file)

## Énergie Thermique Des Mers

L'ETM (Énergie Thermique des Mers) est une énergie renouvelable en mer qui utilise la différence de température entre les eaux chaudes de surface et les eaux froides profondes. Un projet d'étude est en cours en Martinique par DCNS et STX mené dans le cadre d'une convention avec la Région Martinique signée en novembre 2010. L'objectif, à terme, est de pouvoir installer une centrale pilote au large de Bellefontaine à l'horizon 2016.

La phase actuelle comporte deux grands volets : développement technologique et études environnementales. Ce dernier, outre les enjeux réglementaires et l'acceptabilité du projet, porte sur les études de site et les impacts potentiels, avec pour objectif de disposer en octobre 2012 d'une étude d'impact préliminaire. Dans ce cadre, plusieurs études ont été réalisées ou sont en cours : études bibliographiques, analyse des masses d'eau, modélisations météo-océanographiques (houle, courants, ...), campagnes de mesures en mer, cartographie des herbiers/coraux, étude de la signature acoustique de la centrale, etc.

En parallèle, des réunions d'information et de concertation ont été menées, avec les Services de l'État, les scientifiques, le Comité des pêches et les associations environnementales, en attendant pour les prochaines étapes un débat public plus large. Un Comité Scientifique et Technique (CST) *ad-hoc* a été créé pour suivre le déroulement de ce programme.

Cédric AUVRAY - DCNS

# Restitution des travaux de recherche en appui à la GIZC du territoire du Robert

**Le 18 juillet dernier s'est tenue, en salle du conseil municipal de la ville du Robert, la restitution des travaux de recherche menés depuis 7 à 8 ans sur le territoire et sa baie du même nom.**

Il s'agissait d'une part, pour l'équipe de recherche (ImpactMer, Ifremer, Irstea, UAG), de dresser un bilan des travaux pluridisciplinaires (agroenvironnement, biologie marine, géographie, sociologie et anthropologie) menés depuis leur démarrage dans une perspective d'appui à la Gestion intégrée de la zone côtière (GIZC) du Robert, et de présenter les principaux résultats sur l'état et l'évolution du « système baie du Robert » (composantes biophysiques et socioéconomiques). Il s'agissait d'autre part, pour l'ensemble des participants (élus et agents communaux, services de l'Etat et établissements publics, professionnels ayant participé au projet RESPIREAU - LITEAU III), d'échanger sur les perspectives et suites opérationnelles à donner.

Parmi les orientations envisagées à l'issue de la réunion, la mise en place d'un comité de pilotage de la démarche de gestion intégrée de la zone côtière, appuyé par des groupes de travail thématiques, a été discutée. L'animation de cette démarche reposera sur le chargé de mission en charge du dossier GIZC, Gérald BRINGTOWN, nouvellement recruté dans les services techniques de la commune du Robert. Des échanges ont également eu lieu sur les outils sur lesquels pourrait reposer cette dynamique : outre l'idée d'une « charte de GIZC » qui viserait à fédérer l'ensemble des parties prenantes autour d'un projet de territoire partagé, une concertation et une participation la plus large possible devront être recherchées pour mener à bien ce pro-

jet commun. Les enseignements tirés des différents projets de recherche, ainsi que les outils d'aide à la décision qui ont été produits, constituent autant de supports utiles. Des propositions concrètes ont enfin été avancées pour initier des actions plus ponctuelles en faveur d'une meilleure prise en compte des dynamiques écologiques tant sur terre que

sur mer. Conscients de la nécessité d'agir pour contrecarrer les tendances observées sur la dégradation de l'état de santé de la baie, les participants se sont déclarés prêts à s'engager dans cette démarche intégrée.

Nicolas ROCLE - Irstea



Pontalery au Robert



# Régulariser, c'est pas compliqué et c'est plus de tranquillité !

Ce titre est le « slogan » de la campagne d'information menée par l'Agence des 50 pas géométriques visant à sensibiliser les occupants sans titre, résidant sur les 50 pas, à régulariser leur situation avant la date limite fixée au 31 décembre 2012.

À ce jour, 62% de la superficie totale occupée sur les 50 pas géométriques sont régularisés.

## Les 50 pas géométriques de la Martinique

Un espace de 350 ha répartis sur deux zones :

- Une zone naturelle de plus de 2500 ha à protéger
- Une zone urbaine de près de 1000 ha, sur laquelle vivent 15 000 foyers, occupants sans titre, soit environ 4 000 habitants au Km<sup>2</sup>...

C'est 15% de la population sur 1% du territoire !



Fort de France



Le Prêcheur



**RÉGULARISATION**  
50 pas géométriques :  
une chance à saisir !

### Régulariser, une démarche simple

#### L'occupant

- Prépare son dossier de demande de cession
- avec l'appui de la mairie
- et avec celui de l'Agence des 50 pas géométriques
- instruit le dossier

#### La Commission Inter Services

(Mairies, Conseil général, Conseil régional et Services de l'État)

- Examine la demande

#### L'Agence des 50 pas géométriques

- Réalise le bornage quand la commission délivre un avis favorable

#### France Domaine

- Estime le coût de la parcelle et fait une offre à l'occupant

#### L'occupant

- Accepte l'offre de prix

#### France Domaine

- Émet le titre de recette à payer par l'occupant qui reçoit alors son titre de propriété.

### Bilan des régularisations (à août 2012)

Préfecture/ Sous Préfectures	Surface totale 50 pas géométriques	Total régularisé	%	Total Superficie Avis défavorables	Reste à régulariser	%
Fort de France	1 590 421,76	822 681,70	52	15 458,55	767 740,05	48
Saint-Pierre	763 657,16	488 355,14	64	33 378,31	275 302,02	36
La Trinité	2 747 834,52	1 649 625,08	60	151 874,40	1 098 209,44	40
Marin	4 659 657,39	3 087 621,09	66	79 995,03	1 572 036,30	34
<b>TOTAL</b>	<b>9 761 570,83</b>	<b>6 048 283,01</b>	<b>62</b>	<b>280 706,29</b>	<b>3 713 287,82</b>	<b>38</b>

# Les cantonnements de pêche de la Martinique

**La surexploitation des stocks de produits de la mer de la Région Caraïbes est avérée. La Martinique n'échappe pas à ce constat et présente les caractéristiques des zones côtières en surpêche.**

Ainsi face, au déclin alarmant des pêcheries côtières au cours des dernières décennies, le Comité des Pêches maritimes et des Elevages marins, la Commission Pêche du Conseil régional et la Direction de la Mer ont décidé de mettre en place un réseau d'aires marines protégées sous forme de réserves intégrales de pêche ou cantonnements de pêche.

Huit cantonnements d'une superficie totale de 4 182 ha ont ainsi été créés sur le littoral de la Martinique depuis 1999 dans un but de maintien durable des activités de pêche au travers de la protection des populations adultes, de la protection des sites de pontes et des nurseries. (Cf. carte)

Ces zones peuvent faire l'objet d'ouverture de pêche expérimentale aux pêcheurs professionnels dûment autorisés par licence spéciale et pour

une durée et un type de pêche déterminés après avis scientifique de l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER). Elles font l'objet d'un suivi scientifique par l'Observatoire du Milieu Marin Martiniquais (OMMM).

Les activités, à l'intérieur des cantonnements, sont limitées voire restreintes selon le lieu, à la baignade, la circulation des navires, le mouillage sous certaines conditions (dans la baie du Trésor) et la plongée sous-marine.

Les infractions exposent leurs auteurs à une amende pouvant aller jusqu'à 22 500 euros, à la confiscation des biens ayant servi à l'infraction et à la confiscation du produit de l'infraction.



**Case Pilote :**  
Fond Bourlet – Les trois sœurs /  
Fond Bellemare – La colline  
  
Tous types de pêches interdites  
(y compris la pêche sous-marine)  
AP N°05-4151 du 26.12.2005

**Ilet à Ramiers :**  
Pointe d'Alet / Ilet à Ramiers/ Pointe nord Anse Ravine  
  
Tous types de pêches interdites  
(y compris la pêche sous-marine)  
AP N°99.1527 du 27.06.1999

**Sainte Luce**  
Pointe Philippeaux / Pointe Borgnese  
  
Pêche et mouillage interdits  
(y compris la pêche sous marine)  
AP N°06.0210 du 17.10.2006

**Sainte Anne**  
Pointe Baham / Ilet à Toisroux / Ilet  
Chevalier / Cap Ferré  
Tous types de pêche interdites  
(y compris la pêche sous marine)  
AP n° 023049 du 22/10/02

**Trinité / Sainte Marie**  
Pointe Lahoussayet / Ilet St Aubin /  
Pointe de la Batterie  
  
Tous types de pêche interdites  
(y compris la pêche sous-marine)  
AP N°053234 du 18.10.2005

**Baie du Trésor (Trinité)**  
Pointe Ferret / Pointe Caracoli  
  
Tous types de pêche interdites  
(y compris la pêche sous-marine)  
AP N°99.22 bis du 09.01.1999

**Baie du Robert**  
Pointe Royale/ Ilet Martinique  
  
Tous types de pêche interdites  
(y compris la pêche sous-marine)  
AP N°00.667 du 23.03.2000

**Baie du François**  
Pte Thalémont – bouée verte F2  
-Ponte ouest de l'Ilet long – Pte  
Jacques  
AP 053341 du 24 octobre 2005

AP : Arrêté Préfectoral

Zones de pêche interdites



La Trinité



Sainte Luce

### *Une stratégie nationale pour la mer et le littoral*

Les dispositions de la Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et les engagements pris dans le cadre du Grenelle de la mer conduisant l'État à élaborer une stratégie pour la mer et le littoral (SNML), elle-même déclinée, en métropole par des documents stratégiques de façade et, outre-mer, par des documents stratégiques de bassin. Cette stratégie a pour vocation à coordonner toutes les politiques sectorielles s'exerçant en mer ou sur le littoral. Dans cette perspective de gestion intégrée de ces espaces, elle doit comporter les orientations relatives à la protection des milieux, des ressources et du patrimoine, à la prévention des risques, à la recherche et à l'innovation, au développement durable des activités économiques.

### **Stratégie nationale pour la mer et le littoral et aux documents stratégiques de façade**

**Décret n° 2012-219 du 16 février 2012**

Contact : <http://www.legifrance.gouv.fr>

### *Nomination au Conseil National de la Mer et des Littoraux*

**Arrêté ministériel du 16 mars 2012**

Le CNML constitue l'instance de concertation nationale dédiée à l'élaboration de la politique maritime intégrée, et plus particulièrement de la stratégie nationale pour la mer et le littoral. A ce titre, il constitue le pendant national du Conseil maritime de façade de Méditerranée.

Contact : Nicolas Chardin, chef de la mission de coordination des politiques de la mer et du littoral, [nicolas.chardin@developpement-durable.gouv.fr](mailto:nicolas.chardin@developpement-durable.gouv.fr)

### *Extension et adaptation de la stratégie nationale pour la mer et le littoral dans les collectivités d'outre-mer*

**Ordonnance n° 2012-644 du 4 mai 2012**

Cette ordonnance étend la SNML aux départements et à certaines collectivités d'outre-mer dans lesquels elle sera déclinée par des documents stratégiques de bassin (DSB). Sur ces territoires, l'ordonnance confère au DSB son efficacité juridique puisqu'elle permet de rendre conforme les documents locaux aux objectifs poursuivis par la stratégie maritime et littorale du bassin concerné.

Jacques DENIS - IFREMER

### **Circulaire relative à la gestion durable et intégrée du domaine public maritime naturel**

Cette circulaire du 20 janvier 2012 a pour objectif de rappeler les grands principes de la gestion du domaine public maritime naturel. Par ailleurs, dans la perspective de la gestion intégrée de la mer et du littoral, elle définit des orientations en termes de gestion de cet espace.



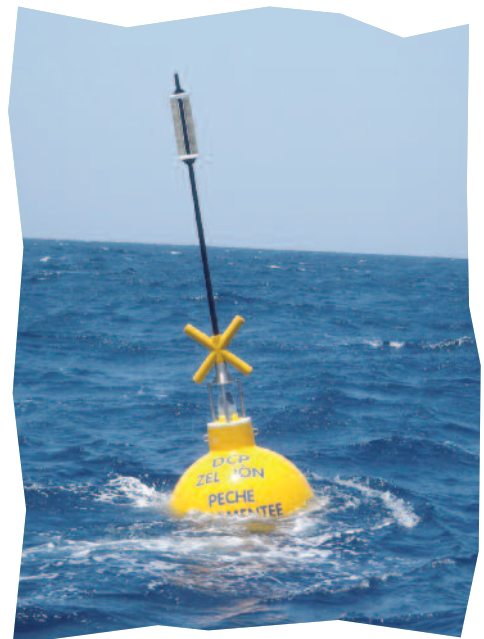
Grand Rivière

## Le Dispositif de Concentration de Poissons, un moyen de préserver la ressource côtière ?



**Tout le monde a conscience que l'emploi est une priorité pour la Martinique. Aussi la tentation est grande de considérer la mer comme un espace infini que la pêche pourrait exploiter en toute liberté. Hélas il n'en est rien. Les ressources vivantes sont en fait limitées et concentrées sur quelques zones (plateaux continentaux ou zones enrichies par les apports de grands fleuves par exemple).**

En Martinique, comme à peu près partout à travers le monde, le niveau d'exploitation des ressources de la pêche a atteint voie largement dépassé son optimum. C'est le cas par exemple des ressources du plateau insulaire martiniquais, les « poissons rouges », très appréciés des consommateurs, localisés à faible distance des côtes de l'île. Ces espèces pêchées principalement sur les récifs sont très nombreuses et constituent un des plus important « point chaud » de la biodiversité marine. Certaines d'entre elles assurent également la protection de leur habitat en broutant les algues dont l'extension est un facteur important de disparition des coraux. On serait tenté de multiplier le nombre d'entreprises de pêche pour augmenter l'emploi. Mais, dans une situation de pleine exploitation voire de sur-exploitation, cela se traduit par une réduction des débarquements de la pêche et par conséquent du revenu des pêcheurs. En effet, la ressource se renouvelle par la reproduction des individus et par leur croissance. Sur-pêcher une ressource c'est pêcher trop de géniteurs (la reproduction n'est alors pas optimale) ou pêcher trop petit pour satisfaire des besoins immédiats (la croissance n'apporte pas tout son potentiel).



Les revenus des pêcheurs étant déjà très bas, une orientation a été prise en Martinique de tenter de diversifier l'activité en recherchant d'autres ressources accessibles à nos professionnels. A la fin des années 1980 et au début de la décennie 1990, beaucoup de possibilités ont été examinées : accès aux eaux étrangères (Venezuela, île d'Aves, accord avec les îles voisines, etc.), bancs du Nord de la Guadeloupe, ressources profondes, vivaneaux sur le plateau guyanais, grands poissons pélagiques du large, etc. Ces travaux ont conduit à des développements souvent relativement limités de la pêche, pour divers raisons : ressources trop peu importantes, coûts d'accès trop élevé, accord de pêche trop limité dans le temps ou impossible à obtenir, présence de ciguatera.

Une technique de pêche a cependant émergé, il s'agit de la pêche des poissons hauturiers à l'aide de Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP).

Aujourd'hui, 53 % des débarquements de la pêche martiniquaise sont constitués de grands poissons pélagiques (25 % provenant des DCP) et 27 %



d'espèces de fond provenant du plateau insulaire. Il y a 20 ans, ces pourcentages étaient respectivement de 39 % pour les grands pélagiques et 42 % pour les espèces du plateau. Si on ajoute à cela le fait que des pêcheurs âgés font aussi de la pêche à l'aide de DCP on pourrait être satisfait du résultat. En effet, outre l'augmentation de la part des pélagiques dans les débarquements, il y a bien des pêcheurs qui ont abandonné tout ou partie de leur activité pour exploiter les DCP. Malheureusement, très peu d'entreprises de pêche exploitent les DCP ou restent sur les ressources pélagiques du large toute l'année (à peine 7 %). Les pêcheurs exploitent encore pratiquement tout le plateau insulaire. La proportion de sorties de pêche sur le plateau insulaire n'a diminué que de 3 % en 20 ans.

Pourquoi, malgré l'attractivité de métiers du large, n'arrive-t-on pas à réduire l'activité sur le plateau insulaire ? Deux réponses peuvent être apportées à cette question :

- Les DCP, non entretenus et insuffisamment calculés pour résister au courant, sont instables et de ce fait le pêcheur ne peut baser son activité que sur un outil dont il n'est pas sûr de la pérennité.
- Les revenus de la pêche étant très faibles, tout a été fait pour permettre à des pères de famille, souvent nombreuse, de s'en sortir, et en

particulier en réduisant leurs charges sociales. Pour la peine, ils n'ont pas de retraite suffisante et sont obligés de continuer à travailler. Ce qu'ils font sans se plaindre, car ils sont habitués à ne compter que sur eux-mêmes. Mais les forces leur manquant ils sont obligés de travailler à proximité de la côte, rendant impossible la régulation d'une activité qui aurait besoin de l'être. Aujourd'hui, c'est en Martinique que se trouvent les pêcheurs de France en activité les plus âgés (87 ans). C'est aussi ici que se trouvent la proportion la plus élevée de pêcheurs en activité à l'âge de la retraite (25 % de nos professionnels).

Pour sortir de cette ornière, la Martinique ne pourra pas faire l'économie de cette double réflexion sur la gestion d'un parc de DCP stable, d'une part et sur le minimum vital à offrir à ses retraités de la pêche, d'autre part. Afin d'accompagner les pouvoirs publics et les professionnels dans leurs réflexions sur l'aménagement de la pêche et son évolution vers une activité durable, l'Ifremer conduit actuellement deux projets :

Le premier est le Système d'Informations Halieutiques (SIH) qui constitue un réseau d'observation des ressources halieutiques et des usages associés. Il fournit en routine des données statistiques détaillées, véritable « comptabilité » du secteur, permettant aux acteurs de disposer des éléments chiffrés pour mieux définir les actions à entreprendre et par la suite en évaluer l'impact.

Le second, est un projet INTERREG « MAGDELESA », conduit en coopération avec les pays voisins. Son objectif est d'apporter les informations nécessaires au développement durable de cette activité émergente qui s'exerce sur les ressources partagées de grands poissons pélagiques.

Lionel REYNAL - Ifremer

**Le Parc National de Guadeloupe** a approuvé le projet de charte de territoire le 14 février 2012.

**Une enquête publique, menée par le PNG s'ouvre le 10 septembre et se déroulera jusqu'au 10 octobre 2012.**

L'objectif de cette enquête publique est, en complément de l'ensemble de la concertation mise en œuvre par l'établissement public du parc national dans l'élaboration de la charte, d'apporter au citoyen l'assurance d'une participation effective à son processus d'élaboration par l'intermédiaire de personnes neutres, à savoir les commissaires-enquêteurs.

**Les rencontres intersites se sont tenues**

- 2<sup>ème</sup> rencontre : Jeudi 31 mai 2012 sur la réserve naturelle nationale des îlets de Sainte-Anne
- 3<sup>ème</sup> rencontre : vendredi 29 juin 2012 sur le site du versant nord ouest de la Montagne Pelée (Fond-Moulin) à Grand-Rivière pour aborder la valorisation du patrimoine culturel et l'entretien des sites du conservatoire

**Formation pour la gestion des espaces naturels de la Martinique**

Du 25 au 29 juin 2012, l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN), en lien avec le réseau TE ME UM (TErres et MErs UltraMarines), a organisé une formation intitulée « (Re)-Découvrez les espaces naturels de la Martinique pour mieux les préserver » à destination des agents employés par des structures gestionnaires d'espaces naturels de l'île. Au travers de journées thématiques (milieux aquatiques continentaux, milieux littoraux et marins, milieux terrestres...), il s'agissait dans un premier temps de dresser un panorama des principaux écosystèmes de l'île et des services qu'ils rendent aux populations, puis d'identifier les menaces et les enjeux liés à leur préservation, ainsi que les pistes d'action. Cette session de formation aura permis aux gardes et techniciens d'élargir leurs connaissances sur leur domaine d'intervention et de s'inscrire dans un réseau qui facilitera les échanges et retours d'expérience entre acteurs de terrain.

**Pour plus d'informations :**

<http://outremer.espaces-naturels.fr/>

**Contact :**

Jean-Claude NICOLAS, PNR Martinique et référent TE ME UM en Martinique  
[jc.nicolas@pnr-martinique.com](mailto:jc.nicolas@pnr-martinique.com)



## Rencontre technique des acteurs de la gestion intégrée des zones côtières

**DATAR - 28 mars 2012**

A l'heure de la mise en œuvre du Livre bleu et de la stratégie nationale de gestion intégrée de la mer et des littoraux, la DATAR, le SG Mer et la DPMA (ministère de l'Agriculture et de la Pêche) ont relancé l'idée de la mise sur pied d'un réseau des acteurs de la GIZC qui avait déjà été évoqué dans le cadre du dernier appel d'offre DATAR/SG Mer sur la GIZC (2006-2008).

### Forum pour repenser les rapports Recherche / Société 24 mars 2012

à l'Université Paris-Diderot

Le contexte français actuel fournit l'occasion de (re-)mettre en débat mais aussi de faire valoir des propositions en matière de politique de recherche, de diffusion des savoirs de réforme de l'enseignement, de liens entre science, technologies, recherche et citoyenneté.

Contact : <http://fmsd-france.org>

### Colloque sur « la convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer : 30 ans après » 12 juin 2012 à l'Ecole Militaire

Ce compromis historique entre la liberté des mers et la souveraineté des Etats sur les espaces maritimes et leur accès aux ressources a peu à peu trouvé sa place dans les rapports internationaux. Mais, sans remettre ouvertement en cause la Convention, un nombre croissant d'Etats revendique un contrôle accru des espaces sous leur juridiction, voire la haute mer ...

Contact : [montegobay2021@gmail.com](mailto:montegobay2021@gmail.com)

### Journées Nationales d'études

de l'ANEL du 17 au 19 octobre 2012 à Perros-Guirec (Côtes d'Armor)  
[anel.asso.fr](http://anel.asso.fr)

Dans ce but, une première réunion technique de concertation a été organisée dans les locaux de la DATAR le 28 mars dernier. La participation active de près de 70 représentants (administration déconcentrée, collectivités, universités, organismes de recherche) a montré combien était forte la demande dans ce sens même si on peut regretter l'absence de représentants du secteur privé et des ONG, ainsi que de représentants de l'outre-mer.

Trois ateliers thématiques se sont déroulés en parallèle avec mise en commun en session finale : (1) la GIZC au service de la planification : comment favoriser la cohérence des actions entre milieux terrestre et marin ; (2) la GIZC au service de la gestion des risques : comment apprécier, partager et prévenir les risques naturels ; (3) la GIZC pour organiser la cohabitation d'activités économiques diversifiées : comment gérer de manière concertée les usages, assurer la diversification et le développement durable des activités sur l'espace côtier et maritime.

Pour chacun des ateliers, la réflexion était organisée autour des échanges sur les pratiques et la valeur ajoutée des démarches de GIZC, à partir des expériences de terrain, puis sur les besoins et les moyens nécessaires à la mise en réseau.

Ce premier rendez-vous technique dont le compte rendu devrait paraître prochainement, devrait être suivi à l'automne 2012, en lien avec la première réunion du Conseil national pour la mer et les littoraux, d'une réunion plus politique sur les conditions et le dispositif de mise en œuvre effective de ce réseau d'acteurs aussi bien en métropole qu'en outre-mer.

Contact : Isabelle Robinot-Bertrand  
[I.robinot-bertrand@etd.asso.fr](mailto:I.robinot-bertrand@etd.asso.fr)

## Stratégie nationale pour la gestion intégrée du trait de côte

En mars 2012 a été lancée une stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte, conformément aux recommandations du Grenelle de la Mer (Livre Bleu) et du rapport remis sous la présidence du député Cousin en novembre 2011 au Ministère en charge de l'Ecologie. Cette stratégie vise à inciter les collectivités locales et leurs partenaires à se saisir des enjeux liés à l'évolution rapide du trait de côte (notamment l'érosion marine et le recul de la frange côtière), évolution qui sera vraisemblablement amplifiée face aux effets du changement climatique. Les risques littoraux posés par le recul du trait de côte et l'attractivité du bord de mer (habitat, tourisme, loisirs récréatifs...) font également l'objet de nombreuses mesures, parmi lesquelles une révision et un développement des plans de prévention des risques naturels littoraux. Au titre de cette stratégie, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie a lancé un appel à projets visant à soutenir des expérimentations de relocalisation des biens et des activités humaines face au recul de la frange côtière.

Pour plus d'informations :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Pour-en-savoir-plus,14563.html>

Nicolas ROCLE - Irstea

## IFRECOR : une nouvelle dynamique ?

En Martinique, l'IFRECOR existe depuis 2004 avec un objectif de préservation des récifs coralliens, des mangroves et des herbiers de phanérogames (arrêté préfectoral du 4/08/2004). Ce sigle signifie « Initiative française pour les récifs coralliens » et abrite un précieux instrument de politique publique créé en 2000 pour la gestion durable des récifs coralliens de huit des collectivités françaises. Sous la double tutelle du Ministère de l'Écologie et du Ministère des Outre-Mer, cette initiative s'est dotée d'un comité national chargé d'élaborer une stratégie globale, et de huit comités locaux, chacun composé des représentants des acteurs qui influencent directement ou indirectement la gestion des espaces littoraux et l'état écologique des écosystèmes : communes, intercommunalités, région, entreprises, associations de protection de l'environnement, structures de tourisme et de loisirs, services de l'état...

Les actions programmées en Martinique depuis 2004 avaient pour objectif de promouvoir, dans la gestion privée et publique des activités humaines, la prise en compte des récifs coralliens, des mangroves et des herbiers, tous menacés par des impacts d'origine anthropique mais aussi naturelle. Si, jusqu'en 2011, l'IFRECOR a réalisé localement un grand nombre d'études, assuré le suivi de l'état de santé des écosystèmes et sa cartographie et mis en place des actions de sensibilisation en milieu scolaire, l'enjeu est désormais de passer à une phase plus opérationnelle. Pour porter ces projets d'action, il s'agit d'améliorer la gouvernance du comité local, la notion de gouvernance faisant référence à un processus de mise en réseau des acteurs et à la capacité de ce réseau à produire efficacement des décisions concertées.

Une nouvelle « thématique d'intérêt transversal » (TIT) intitulée « Mécanismes de gouvernance et planification stratégique » a été lancée par le comité national afin d'impulser cette dynamique et d'accompagner les comités locaux dans leur démarche ; la mise en œuvre en est assurée par l'association LittOcean, qui a conduit en Martinique une série d'entretiens préliminaires du 5 au 10 décembre 2011. Ce diagnostic a débouché sur la nécessité de poursuivre l'analyse du fonctionnement du comité local et du système de gestion des écosystèmes littoraux et marins. Ce prolongement est actuellement en cours sous la forme d'un stage.

Sylvie MAUBOURGUET, en formation de Mastère spécialisé 'Management Nature et Société à l'International'

d'AgroParisTech Montpellier est ainsi accueillie au sein de l'Irstea, en lien avec la délégation Antilles de l'IFREMER. Son travail consiste à étudier les modes de coordination des acteurs de la gestion de la mer et du littoral, leurs actions et les dispositifs de gestion qu'ils portent, ainsi que la gouvernance du comité local de l'IFRECOR. Le but est d'identifier, à travers des entretiens avec les parties prenantes, les besoins pour parvenir à une meilleure appropriation locale des actions de l'IFRECOR. La mission se terminera par l'élaboration de recommandations destinées à améliorer l'intégration de la protection des récifs coralliens, des herbiers et des mangroves dans la politique régionale de la mer et du littoral, et de celle du comité local au sein des institutions de la gestion intégrée de la mer et du littoral.

Pour plus d'informations : [www.ifrecor.org](http://www.ifrecor.org)

**La gestion de l'eau nous concerne tous**

Vous êtes invité(e) à participer à la consultation nationale sur les enjeux de la gestion de l'eau en Martinique

**Quand ?**  
du 5 novembre 2012  
au 4 mai 2013

Consultation menée dans le cadre de la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) par le Comité de Bassin

**Comment participer au débat ?**

Particulier au cœur de l'eau, votre avis compte.

- En rencontrant les **Ambassadeurs Bleus** qui sillonneront l'île
- En participant aux **réunions publiques**
- En vous connectant sur **internet** : [www.observatoire-eau-martinique.fr](http://www.observatoire-eau-martinique.fr)
- En répondant au **questionnaire** mis à disposition dans les sites publics (préfecture, mairies, DEAL, ODE...)

O.D.E. Observatoire de l'Eau Martinique  
DEAL

Les actes du forum BÒDLANMÈ 2011  
 «Quelle stratégie entre approche globale  
 et actions locales pour la gestion durable  
 des littoraux antillais ?»  
 sont parus et sont en cours de diffusion.

Contact/Information  
 Agence des 50 pas géométriques  
 0596 42 65 20



forum 3  
**BòDLANMÈ**  
 Martinik  
 Avril 2013

Vers une gestion intégrée de la mer et du littoral des Antilles françaises

**Les dimensions** humaines et sociales du développement durable

**Le Forum BÒDLANMÈ 3 s'organise !**

Le Comité BÒDLANMÈ invite tous les acteurs concernés par l'aménagement, la préservation et la gestion des espaces littoraux et marins de la Martinique à se mobiliser et à apporter leur réflexion sur l'organisation de ce prochain forum.

